

DELIBERATION	CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025
<b>2025-DGSDEL-066</b> Code .....3...5...6.....	<b>DÉNOMINATION DES NOUVELLES VOIES DE LA "ZAC LES MOULINS" - ANNEXE</b>

Date de la convocation : 13/06/2025 - Date d'affichage de la convocation : 13/06/2025

Nombre de conseillers en exercice : 29 - Nombre de présents : 18 - Nombre de votants : 25

**PRESENTS** : EMAS-JAROUSSEAU Georges, RICHAUD François, SALLÉ Pierre, ROULLET Monique, SOLLIER Olivier, LEPAREUR François, REYSZ Françoise, PONCET Patrick, ZELECHOWSKI Roselyne, FRANQUE DE LUXEMBOURG Dominique, LANNES Michel, CONTE Florence, SIMON Nathalie, BOUQUET Éric, ÉVEILLÉ Thierry, BREAU Anne, PRINCE Nicolas, CHARRIER Cidjy

**POUVOIRS** :

HERVOIS Serge a donné pouvoir à LEPAREUR François

COUDERT Danièle a donné pouvoir à PONCET Patrick

RACLET Chantal a donné pouvoir à ÉVEILLÉ Thierry

SIEGEL Brigitte a donné pouvoir à SOLLIER Olivier

HAMZA Annaïck a donné pouvoir à REYSZ Françoise

NOGARET Julien a donné pouvoir à SIMON Nathalie

MARCON Claire a donné pouvoir à ROULLET Monique

**ABSENTE EXCUSÉE** : NOISEUX Corinne

**ABSENTS** : LEGER Jean-Paul, PRINCE Patrick, MASSARD Laurent

Le dix-neuf juin deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François RICHAUD, Maire.

La séance est ouverte à 19 heures et Nicolas PRINCE est désigné secrétaire.

*Au préalable, Monsieur le Maire a quitté la séance à 19h49 (Cf. Arrêté de départ).*

**Vu** l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 mars 2021 et modifié le 14 septembre 2023 ;

**Vu** la délibération du 26 octobre 2012 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le périmètre d'études relatif au projet d'aménagement portant sur le secteur dit « des Moulins » et a acté le choix de la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) pour la réalisation de ce projet ;

**Vu** le traité de concession, signé entre la commune et l'aménageur le 30 août 2018 et ses avenants n°1-2 et 3 signés respectivement les 1er mars 2019, 19 juillet 2023 et 5 novembre 2024 ;

**Vu** la modification n° 1 du dossier de réalisation de la ZAC des Moulins, approuvée par délibération du Conseil municipal du 19 septembre 2024 ;

**Considérant** que dans le cadre de l'opération de la ZAC des Moulins, un certain nombre de voies internes est réalisé pour desservir l'intégralité des lots ;

**Considérant** que les travaux de la tranche 1 ont débuté et que l'achèvement de la phase provisoire est prévu pour mi-juillet 2025 ;

**Considérant** que des permis de construire ont déjà été déposés par les futurs acquéreurs nécessitant de pouvoir identifier avec précision les lots concernés ;

**Considérant** qu'afin de pouvoir bénéficier des différents raccordements des prestataires et les rendre éligibles à la mise en service, le nommage des voies et la numérotation de chaque lot est nécessaire afin de pallier les délais relativement longs des opérateurs ;

**Considérant** qu'il convient également, pour faciliter le futur repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation in fine ;

**Considérant** que lors de la réunion relative à la ZAC Les Moulins du 16 avril 2025, les élus membres de la Commission ad hoc ont choisi de mettre l'accent sur la culture pour ce projet, et ce pour diverses raisons, dont :

- le projet vise avant tout une population de jeunes actifs dynamiques avec enfants,
- la charte architecturale de la ZAC incite les futurs occupants à "colorer" certains murs extérieurs de leur habitation ainsi qu'à diversifier les formes et matériaux des bâtiments,
- les futurs habitants sont invités à faire preuve de "créativité" ;

**Considérant** que ce choix est en cohérence avec l'esprit qu'il a été souhaité de donner à ce nouveau quartier via le traité de concession ;

**Considérant** que le choix s'est donc porté sur des noms d'artistes et plus précisément les noms de dessinateurs et dessinatrices ayant un lien direct avec Saint-Georges de Didonne cités ci-après ;

**Considérant** qu'il a été retenu et selon le plan joint en annexe :

- pour la voie principale traversant les 4 tranches de la ZAC Les Moulins, **Avenue Jacques NICOLAOU**,
- pour une des voies traversant les tranches 2 et 3, **Rue Jacques TARDI**,
- pour une des voies traversant les tranches 1 et 2, **Rue Jean TABARY**,
- pour une des voies traversant les tranches 3 et 4, **Rue Arthur DE PINS**,
- pour une des voies traversant la tranche 3, **Rue Nadu MARSAUDON**,
- pour une des voies traversant les tranches 1, 2 et 3, **Chemin Benjamin RABIER**,
- pour une des voies traversant la tranche 2, **Rue Serge CLERC**,
- pour une des voies traversant les tranches 2, **Allée ARNAL**,
- pour une des voies traversant la tranche 4, **Allée Michel MOTTI**.

---

#### Le Conseil Municipal

---

- Ouï l'exposé du Rapporteur ;
- Vu le choix retenu par les membres de la Commission ad hoc de la ZAC Les moulins réunie le 16 avril 2025 ;

---

#### Décide

---

- De dénommer les différentes voies de la ZAC Les Moulins tel que présenté sur le plan joint en annexe ;
- De prévoir in fine la numérotation de chaque lot desservi par ces voies ;
- De faire apposer à la fin des travaux, un panneau de rue à chaque extrémité de chacune des voies nouvellement dénommées, qui seront commandés puis installés par les services techniques municipaux ;
- D'adresser la copie de la présente délibération au service topographique du cadastre de Saintes pour prise en compte sur le plan cadastral numérisé ;
- D'autoriser le Conseiller Municipal Délégué, Monsieur Julien NOGARET, à signer au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative et technique, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AR Prefecture**

017-211703335-20250619-2025DGSDEL066-DE  
Reçu le 23/06/2025  
Publié le 23/06/2025

VOTANTS	POUR	ABSTENTION	CONTRE
24	24	0	0

Envoi au contrôle de légalité le 23/06/2025 - Date de publication de l'acte : 23/06/2025

La Première Adjointe,

Le Secrétaire de séance,



Nathalie SIMON

Nicolas PRINCE

**AR Prefecture**

017-211703335-20250619-2025DGSDEL066-DE  
Reçu le 23/06/2025  
Publié le 23/06/2025



- Trauche 1
- Trauche 2
- Trauche 3
- Trauche 4

AR Prefecture  
 017-211703335-20250619-2025DGSD066-DE  
 Reçu le 23/06/2025  
 Publié le 23/06/2025

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME  
**MAÎTRE D'OUVRAGE**  
**SARL LES MOULINS**  
 Avenue des fourneaux  
 17690 ANGOULINS

**COMMUNE DE SAINT GEORGES DE DIDONNE**

**"ZAC DES MOULINS"**

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES  
 LOT n°5 :  
 PLAN DES AMENAGEMENTS PAYSAGERS  
 Echelle : 1/500ème

CABINET DE MAÎTRISE D'OEUVRE  
 2G INGENIERIE CONSEIL  
 3, rue du clos fleuri 17100 SAINTES  
 etude.2gic@gmail.com



REFERENCES  
 Affaire n° 23-040  
 Chargé d'affaire : G. BARTHOLOME - 06-71-94-85-48  
 guillaume.2gic@gmail.com  
 Plan format : 900x900  
 Version : 0 du 31-07-2024

**LEGENDE**

Zones d'accompagnements de voiries et liaisons douces quand elles sont longées d'un accotement ou d'une noue

- : Espaces verts engazonnés
- : Frange végétale
- : Espaces verts plantés haie basse fleurie
- : Espaces minéralisés
- : Jardins du quartier, situés en coeurs d'îlots habités
- : Bassins de gestion des eaux pluviales aux fonctions d'infiltration et de régulation
- : Espaces paysagers du parc ludico-écologique
- : Arbres de hautes tiges
- : Arbres fruitiers
- : Arbustes vivaces et aromatiques




- AVENUE JACQUES NICOLAOU
- RUE JACQUES TARDI
- RUE JEAN TABARY
- RUE ARTHUR DE PINS
- RUE SERGE CLERC
- RUE NADU MARSAUDON
- CHEMIN BENJAMIN RABIER
- ALLEE ARNAL
- ALLEE MICHEL MOTTI
- RUE DES MOULINS